

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU VERCORS
LA CHAPELLE EN VERCORS / SAINT AGNAN EN VERCORS
45 RUE DES ÉCOLES – 26420 SAINT AGNAN EN VERCORS

COMpte RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 08 MARS 2022

Le **huit mars deux mil vingt deux**, à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni en session **ordinaire**, à la salle du conseil de la commune de la Chapelle en Vercors, sous la Présidence de Monsieur **Yves PESENTI**, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents : Messieurs Yves PESENTI, Pascal BRUNET, Frédéric ALLIER, Laurent LEONOFF, Michaël AUDEMARD, et Robert JUGE.

Absent : Monsieur Cyril BRUN.

Absent excusé : Monsieur Alexandre BONNIER.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LEONOFF.

Assistaient également à la réunion : /

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Laurent LEONOFF.
- Approbation des procès verbaux du 06/12/2021 et du 25/02/2022.
 - Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet.
 - AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) avec le Département pour réalisation de travaux ASST et EAU.
 - Préparation budgétaire.
 - Questions diverses.

Approbation des procès verbaux du 06/12/2021 et du 25/02/2022 : approuvé à l'unanimité.

1 - Délibération n° 2022-05 « Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet » : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président, informe l'assemblée :

Compte tenu de la charge de travail toujours plus importante, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Président propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet créé initialement pour une durée de 32 heures par semaine par délibération du 23 mai 2016, à 33 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2022,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (*seuil d'affiliation : 28 heures/semaine*)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Président.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2 - Questions diverses :

- Monsieur Pascal BRUNET fait un résumé de la réunion du 17 février dernier de la commission eau, sur le **transfert de compétences « eau et assainissement »**. Ce transfert initialement prévu par la loi NOTRe en 2020, a été **reporté au 1^{er} janvier 2026**. Une étude a été confiée par la Communauté de Communes du Royans Vercors au Pole Ingénierie Eau Assainissement du Service Gestion de l'Eau du Département de la Drome. Cette étude lancée à l'été 2018 présente un état des lieux et diagnostic des services des communes et syndicats du Royans-Vercors.
- Monsieur le Président présente le projet de convention, à l'étude, avec l'ONF, concernant les servitudes pour la conduite d'adduction d'eau potable de Combe Male.
- Tranche 3 du programme de travaux « **sécurisation du captage d'eau potable du Trou de l'Aygue** » : création d'une turbine hydroélectrique. Un projet de création d'une SPL (Société Publique Locale) est à l'étude au niveau des deux communes membres du syndicat, La Chapelle en Vercors et Saint Agnan en Vercors.
- Une lettre d'information « STOP LINGETTES » a été distribuée aux habitants des deux communes, afin de sensibiliser aux conséquences sur le fonctionnement de nos Stations d'ÉPuration (STEP) lorsqu'elles sont jetées dans les toilettes.
- Monsieur le Président présente le travail de préparation des budgets Eau et Assainissement 2022. Le prochain conseil syndical aura lieu le mardi 29/03/2022 pour l'approbation des comptes 2021 et le vote des budgets 2022.

La séance est levée à 22h30

Le Secrétaire,
Laurent LEONOFF



Le Président,
Yves PESENTI

